

Madame Anne GENETET
Députée représentant les Français établis hors
de France
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Le 23 septembre 2020

Madame la Députée,

Par la présente, je souhaite vous apporter des explications sur les incidents exceptionnels de paiement qu'environ 3 000 assurés du régime général résidant dans 4 pays ont pu connaître très récemment. Certains d'entre eux se sont manifestés auprès des Consulats, des Conseillers consulaires et également auprès de leurs représentants élus. Les informations ci-dessous vous permettront – je l'espère - de répondre aux sollicitations de vos administrés et de les rassurer sur le paiement de leur retraite.

Quatre pays (Croatie, Australie, Brésil et Thaïlande) ont changé leurs règles bancaires et restreignent désormais les paiements dits « non domiciliés » (paiement par mandat, par lettre chèque etc.). L'Assurance Retraite doit appliquer la réglementation bancaire de tous les pays où elle compte des retraités. Ce mode de paiement a par ailleurs vocation à disparaître compte tenu de son coût pour les opérateurs et de sa très faible sécurisation. Seule l'ouverture d'un compte bancaire domicilié permettra à l'avenir aux assurés concernés de percevoir leur pension. Nos assurés ont été informés au fur et à mesure par nos partenaires bancaires de cette situation et de la nécessité de nous transmettre des coordonnées bancaires pour pouvoir continuer à percevoir dans les meilleures conditions leur retraite.

Nous avons donc procédé au retrait de ce mode de paiement « non domicilié » pour les pays concernés : cette opération exceptionnelle a conduit au blocage accidentel, le 9 septembre, des virements bancaires à destination des assurés résidant dans ces pays et ayant un compte bancaire domicilié en France.

Les équipes de l'Assurance Retraite ont tout de suite réagi en apportant les corrections nécessaires. Un fichier de paiement spécifique a été constitué en date du 18 septembre dernier et a été transmis à nos banques partenaires pour exécution, après application des contrôles nécessaires, s'agissant de paiements.

Je vous prie de bien vouloir excuser l'Assurance Retraite pour cet incident qui, tout en étant extrêmement pénalisant pour les assurés concernés, demeure et doit demeurer exceptionnel ; je reste à votre disposition pour vous apporter toutes informations complémentaires à ce sujet que vous jugerez utiles.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Députée, l'expression de ma haute considération.

Le Directeur,



Renaud VILLARD